

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FÉVRIER 2026

numéro
CC_260219_21

L'an deux mil vingt-six, le dix neuf février,

Le Conseil communautaire, dûment convoqué le treize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine-BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	42
exprimés	44
vote	
pour	44
contre	0
abstention	0

Présents :

Jean-Paul PAILHOX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Daniel FABRE, Luc BEVILACQUA, Gaëlle LEVEQUE, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Ali BENAMEUR, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Isabelle PEDROS, Claude LAATEB, Magali STADLER, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Jean-Christophe COUVELARD, Clément THERY, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE.

M. Lauric MERLAN suppléant de Mme Sophie PRADEL.

Absentes avec pouvoirs :

Martine BAÏSSET à Jean-Luc REQUI, Delphine BENOIT à Isabelle PERIGAULT.

Absents :

Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Véronique VANEL, Jérôme CLARISSAC, Alain VIALA, Bernard GOUJON, Jean-Marc SAUVIER, Izia GOURMELON, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Nathalie SYZ, Ahmed KASSOUH, Christian RICARDO, Christophe ROMO, Michel DRUENE.

OBJET :	Convention d'engagement à la démarche de labellisation des événements écoresponsables en Occitanie "Événements détonnants" et l'adhésion à l'association régionale Élemen'terre pour l'édition 2026 de Résurgence, festival des arts vivants
----------------	---

VU la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

VU la délibération n°CC_250306_3 du Conseil Communautaire du 6 mars 2025 relative à la convention d'engagement au label des événements écoresponsables en Occitanie *Événements détonnants* piloté par l'association régionale Élemen'terre dans le cadre de l'édition 2025 de Résurgence, festival des arts vivants,

VU les courriels enregistrés aux numéros 2024-10-73195 du 15 octobre 2024 et 2025-10-88158 du 10 octobre 2025 de l'association régionale Élemen'terre notifiant les certificats d'attribution du niveau 1 du label *Événements détonnants* à Résurgence, festival des arts vivants,

CONSIDÉRANT que le label régional *Événements détonnants* a pour objectif de faciliter la mise en place d'une démarche environnementale concrète des événements culturels, sportifs ou de loisir en Occitanie et de la rendre crédible et vérifiable,

CONSIDÉRANT que ce label se veut être un outil de progression pratique et opérationnel pour toutes les équipes organisatrices ainsi qu'un outil de sensibilisation du public et des partenaires sur les engagements pris par l'évènement, conformément au guide du référentiel accessible sur ce lien :

https://www.elemen-terre.org/wp-content/uploads/2023/05/Guide_Pagesimple.pdf

CONSIDÉRANT que la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) d'Occitanie oriente son aide en 2026 aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant) qui témoigneront d'un engagement fort en faveur de la transition écologique,

CONSIDÉRANT le souhait d'atteindre le niveau 2 du label *Événements détonnants* pour poursuivre et témoigner de la progression de la démarche environnementale de Résurgence, festival des arts vivants qui se tiendra du jeudi 16 au dimanche 19 juillet 2026,

CONSIDÉRANT qu'une participation financière sera demandée pour l'adhésion à l'association et l'accompagnement au processus complet de labellisation pour un montant de cinq-cent-cinquante euros (550,00 €),

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : VALIDE** l'engagement à la démarche de labellisation des événements écoresponsables en Occitanie *Événements détonnants* pilotée par l'association régionale Élémen'terre pour l'édition 2026 de Résurgence, festival des arts vivants qui se tiendra du jeudi 16 au dimanche 19 juillet 2026,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260219-lmc123484-DE-1-1
Date de télétransmission : 23/02/26
Date de publication : 25/02/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le dix neuf février deux mille vingt-six
Le Président,
Jean-Luc REQUI
Signé électroniquement par:



Entre les soussignés :

L'association Elément'erre

169 avenue des Minimes, 31200 Toulouse

Représentée par Pablo BELIME, Dominique CASTELLS, Quentin DULIEU, Bernadette SING et Thomas VAUTOUR-AHMED, co-président·es

Personne contact : Béatrice MAGNIER, coordinatrice

Téléphone : 05 62 75 51 94 | Mail contact : coordination@elemen-terre.org

SIRET : 503 493 199 00031

Dénommé ci-après « ÉLÉMEN'TERRE »

Et

Nom de la structure :

Nom de l'événement concerné :

Adresse postale de la structure :

Ville :

CP :

Statut juridique : (écrire un « x » dans la case)

☐ Association

☐ Collectivité

☐ Entreprise

☐ Autre (précisez)

Numéro de SIRET :

Téléphone :

Mail général :

Mail comptabilité :

Représenté par le/la responsable

Nom :

Prénom :

Fonction :

Dénommée ci-après « La structure en démarche de labellisation »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

ÉLÉMEN'TERRE, en partenariat avec une quinzaine de structures de la région Occitanie, a co-créé le label Événements détonnants, dédié à accompagner et promouvoir les événements éco-responsables en Occitanie.

Pour répondre à la demande croissante d'événements souhaitant rejoindre le dispositif, Elément'erre, qui pilote ce dispositif, a lancé le déploiement d'un **réseau de relais territoriaux** qui accompagneront chacun les événements de leur département selon le processus établi et avec les outils créés pour le label. Ces structures relais sont choisies pour leurs compétences en accompagnement ; les animateur·ices label de ces structures sont formées par Elément'erre préalablement au démarrage de leur mission.

Pour 2026, 3 relais territoriaux sont formés, et assureront l'accompagnement et l'évaluation des événements.

Aussi, en fonction de votre département, votre STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT peut être ÉLÉMEN'TERRE ou un de ces relais territoriaux, qui sera alors votre référent tout au long du processus.

Article 1 – Nature de l'engagement

En signant cette convention, la structure en démarche de labellisation demande à être labellisée, pour :

- une première labellisation,
- un changement de niveau,
- ou un renouvellement de labellisation au même niveau.

Le label est attribué pour une année.

Les modalités de la labellisation varient selon le cas, comme détaillé ci-dessous.

A. Processus complet de labellisation

Applicable pour une première labellisation ou un changement de niveau :

1. Signature de la présente convention d'engagement.
2. Visionnage des webinaires pré-enregistrés : 1 webinaire sur le déroulé complet du processus et 1 webinaire sur les attendus des engagements prioritaires du niveau visé.
3. Pré-remplissage du référentiel par la structure en démarche de labellisation, en précisant les actions à mettre en place en fonction des engagements choisis et du niveau visé.
4. Entretien d'accompagnement réalisé avec la STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT. Si les actions prévues sont jugées suffisantes et adéquates, un pré-label «en cours de démarche» est attribué, permettant à l'événement de communiquer sur cette démarche de labellisation dans ses supports de communication.
5. Évaluation des engagements pris : une partie de l'évaluation se fait par l'envoi de pièces justificatives et une autre partie est réalisée sur site.
6. Un comité de labellisation indépendant statue sur l'attribution du label et du niveau.

B. Processus allégé de renouvellement de labellisation

Applicable si la structure souhaite maintenir le niveau obtenu l'année précédente en consolidant ses engagements :

1. Signature de la présente convention d'engagement.
2. Pré-remplissage du référentiel par la structure en démarche de labellisation, en précisant les actions à reconduire ou à ajuster pour maintenir et consolider le niveau atteint.
3. Entretien d'accompagnement réalisé avec la STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT. Si les actions prévues sont jugées suffisantes et adéquates, un pré-label « en cours de démarche » est attribué, permettant à l'événement de communiquer sur cette démarche de labellisation dans ses supports de communication.

4. Évaluation des engagements pris : pas d'évaluation sur site, mais envoi de photos et des pièces justificatives demandées par la STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT, et entretien d'évaluation en visio une fois l'événement passé.
5. Un comité de labellisation indépendant statue sur l'attribution du label et du niveau.

Article 2 – Engagements de la structure engagée

La structure en démarche de labellisation s'engage à :

- Identifier un·e référent·e ou un binôme de référent·es pour le suivi de la démarche de labellisation. Le ou la référent·e doit être un membre fixe de l'organisation : les stagiaires et les volontaires en service civique ne pourront donc être référent·es qu'en binôme avec un membre fixe.
- Transmettre à la STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT le budget prévisionnel de l'événement pour l'édition à venir et le budget réalisé de l'édition passée au moment de l'entretien de pré-labellisation.
- Visionner les webinaires pré-enregistrés nécessaires et remplir le tableau référentiel avant l'entretien de pré-labellisation.
- Participer à l'entretien de pré-labellisation : à minima le ou la référent·e (ou les référent·es), et un membre de la gouvernance. D'autres membres de l'organisation peuvent également participer à cet entretien.
- Régler la facture liée au processus de labellisation avant la tenue de l'événement et indépendamment de la décision finale du comité de labellisation.
- S'investir sincèrement dans la mise en œuvre des engagements pris et allouer les moyens nécessaires à leur accomplissement.
- Communiquer sur sa labellisation : valoriser la démarche de labellisation sur les supports de communication numériques (site internet, réseaux sociaux, etc.) et, si possible, sur des supports papier (affiches, dossiers de presse, programmes, etc.).
- Afficher clairement les engagements pris à l'entrée de l'événement pour qu'ils soient visibles du public.
- Accueillir le binôme évaluateur lors de l'événement et lui accorder le temps nécessaire pour qu'il puisse faire l'évaluation dans de bonnes conditions. Cela inclut une visite du site, un temps d'échange avec le ou la référent·e label et des échanges avec les responsables de chaque pôle.
- Transmettre un bilan complet et les pièces justificatives nécessaires, dans les délais impartis pour finaliser le dossier.
- Participer à l'évaluation d'un autre événement dans l'année : voir article 6.
- Participer au comité de labellisation dans lequel cet autre événement évalué est présenté.

Article 3 – Engagements d'Elémen'terre

Elémen'terre s'engage à :

- Informer et guider l'événement sur les étapes à suivre et les moyens à mettre en œuvre durant toute la durée du processus de labellisation.
- Assurer le déroulé du processus tel que décrit dans l'article 1 : soit en direct, soit via un relais territorial.
- Fournir un kit de communication aux événements pré-labellisés afin qu'ils puissent valoriser leur démarche dans leurs supports de communication.
- Promouvoir la labellisation des événements sur les réseaux sociaux et le site internet d'Elémen'terre.
- Organiser et animer le comité de labellisation chargé de valider ou non l'attribution du label de l'événement, sur la base des éléments fournis et du référentiel complété par les évaluateur·ices pendant l'évaluation sur site ou pendant l'entretien d'évaluation.

Article 4 – Calendrier et délais

Pour assurer le bon déroulement de la labellisation, la structure en démarche de labellisation s'engage à respecter les délais suivants :

- Participer à l'entretien de pré-labellisation au plus tard deux mois avant le 1^{er} jour de son événement.
- Fournir le budget réalisé de l'édition précédente ainsi que le budget prévisionnel de l'édition à venir au moment de l'entretien de pré-labellisation.
- Régler la facture liée à la labellisation avant la tenue du comité de labellisation.
- Être positionné·e pour évaluer un autre événement avant la tenue du comité de labellisation et autant que possible avant son propre événement.

Article 5 – Comité d'éthique

Ce label étant un label pour les événements éco-responsables, certaines questions d'ordre éthique peuvent dépasser le cadre du référentiel du label, et venir questionner le fait d'associer un tel label à des valeurs ou pratiques jugées comme non éthiques. Ces questions peuvent traiter de l'objet même de l'événement, de la structure organisatrice, des sponsors et de la visibilité qui leur est donnée, de la programmation ou de toute autre sujet qui ferait émerger des questions d'éthique en rapport avec l'événement ou la structure organisatrice.

Elémen'terre se réserve donc le droit de solliciter le comité d'éthique à tout moment de la démarche jusqu'au comité de labellisation. Le comité d'éthique décidera alors si l'événement pourra continuer d'être accompagné dans le dispositif et passer en comité de labellisation ou non – ses critères ne dépendent pas des engagements pris au travers du référentiel.

Ce comité est indépendant. Il est constitué de 9 membres fixes, répartis comme suit : un collège d'événements déjà labellisés (2 membres), un collège de réseaux / fédérations (2 membres), un collège de structures d'accompagnement des événements (2 membres), un collège de la société civile (2 membres) et Elémen'terre (1 membre).

Les questions d'éthique peuvent être remontées par les personnes qui accompagnent l'événement dans le label, par les évaluateur·ices pair·es, ou par tout autre personne. Un protocole est mis en place pour pouvoir faire remonter ces questions à Elémen'terre, qui sollicitera alors le comité au cas par cas.

En termes de facturation, une facturation sera tout de même établie, au pro-rata du degré d'accompagnement réalisé : on estime que l'événement a été accompagné, et que même si le choix est fait de ne pas le labelliser, les conseils, outils, ressources partagées, préconisations faites etc. sont bénéficiaire pour l'événement, pour avancer dans sa démarche éco-responsable, objectif premier de ce dispositif.

L'événement pourra redemander d'entrer en démarche de labellisation pour des éditions futures, si les sujets qui ont entraîné son passage en comité d'éthique sont réglés.

Article 6 – Communication liée à la labellisation

La structure en démarche de labellisation est encouragée à communiquer sur la pré-labellisation et la labellisation de son événement via ses différents supports de communication, numériques (site internet, réseaux sociaux) ou print (affiches, dossier de presse...).

Pour cela, Elémen'terre lui fournira :

- Après l'entretien de pré-labellisation (si concluant) : un kit de communication « en démarche », comprenant :
 - le logo spécifique ;
 - des éléments permettant de valoriser la démarche de labellisation en cours sur les différents supports de communication.
- Après le comité de labellisation (si l'événement est labellisé) : envoi d'un kit de communication correspondant au niveau obtenu, incluant :

- le logo du label avec le niveau obtenu et l'année.
- des éléments permettant de valoriser l'obtention du label sur les différents supports de communication.

Article 7. Participation à la co-évaluation des événements

Cet article s'applique aux structures engagées dans un processus complet de labellisation (voir article 1).

Dans un objectif de montée en compétences collective, Elémen'terre met en œuvre un système d'évaluation par les pairs. Ce processus d'évaluation croisée permet aux référent-es des structures engagées de découvrir de nouvelles initiatives et de partager leurs retours d'expérience tout en favorisant la mise en réseau des acteur·ices engagé·es dans le label.

Aussi, il est demandé à chaque référent·e du dispositif de labellisation d'aller évaluer au minimum un événement autre que le leur dans l'année.

Le temps d'évaluation sur place dépend de la taille de l'événement évalué et du niveau visé. Il est estimé entre 2h et 5h. Il faut ajouter à cela le temps de trajet pour se rendre à l'événement.

Un repas sur place sera pris en charge par l'événement évalué, mais les frais de déplacement ne sont pas pris en charge (voir article 8 – frais indirects).

La personne ayant effectué cette évaluation participera au comité de labellisation au cours duquel sera présenté l'événement évalué. Elle disposera d'un droit de vote pour tous les événements présentés dans ce comité.

Les référent-es peuvent sélectionner l'événement de leur choix en s'inscrivant dans le tableau dédié. L'inscription à une évaluation doit être réalisée le plus tôt possible, et dans tous cas avant la tenue de leur propre événement, afin de faciliter l'organisation globale des co-évaluations.

Article 8. Conditions financières

La labellisation implique deux types de frais :

1. Frais directs liés à la labellisation

Une participation financière est demandée à l'événement, couvrant :

- L'accompagnement en amont (entretien de pré-labellisation, conseils, etc.).
- La disponibilité de la structure accompagnatrice pendant toute la durée de la labellisation (dans la limite du raisonnable et selon sa disponibilité, par e-mail ou téléphone).
- L'évaluation sur site par un binôme d'évaluateurs·rices.
- La rédaction d'un rapport d'évaluation.

Le montant de cette participation est calculé en fonction du budget prévisionnel de l'événement à venir et du type de structure porteuse (association, collectivité, entreprise). Une facture sera émise par Elémen'terre après l'entretien de pré-labellisation.

Grille tarifaire :

Budget de l'événement *	Tarif pour les associations	Tarif pour les collectivités et SCOP ou SCIC	Tarif pour les entreprises
< 40 000 €	200 €	280 €	500 €
de 40 001 à 100 000 €	250 €	350 €	625 €
de 100 001 à 200 000€	300 €	420 €	750 €
de 200 001 à 500 000 €	400 €	560 €	1000 €
de 500 001 à 1 000 000€	600 €	840 €	1 500 €
> 1 000 000 €	900 €	1 260 €	2 250 €

* Budget basé sur l'édition à venir

Conditions spécifiques pour les renouvellements :

- Si l'événement souhaite renouveler le label sans viser un changement de niveau, l'accompagnement sera allégé (voir process décrit à l'article 1), alors les frais de labellisation sont réduits de 30 % par rapport aux tarifs indiqués.

2. Frais indirects à la charge de la structure engagée

La structure en démarche de labellisation s'engage à prendre en charge :

- L'entrée à l'événement pour les deux évaluateurs·rices.
- Les repas pour le binôme pendant l'évaluation (1 repas pour 2 personnes, à prendre de préférence au catering s'il existe).
- L'hébergement, si une nuit sur place est nécessaire (cet hébergement peut se faire chez l'habitant, un·e bénévole, etc.).
- Les frais de déplacement du·de la référent·e pour aller évaluer un autre événement, conformément à l'article 7.

Article 8. Cas de non réalisation de l'action

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée dans tous les cas de force majeure. En cas de défaillance de l'une ou l'autre des parties, une annulation ou un report de l'action de labellisation sera envisagé.

Adhésion

(écrire un « x » dans la case choisie et appuyer sur « Entrer »)

☐ Je souhaite adhérer à Elémen'terre pour soutenir le projet de l'association et faire partie du réseau des événements engagés en Occitanie

ADHÉSION	Adhésion Statutaire uniquement	Adhésion Réseau *	Adhésion Plateforme de vaisselle **	Adhésion combinée (PF & Réseau)
Particulier	5€ ☐	25€ ☐	10€ ☐	30€ ☐
Association, Etab. scolaire, comité des fêtes	15€ ☐	45€ ☐	25€ ☐	50€ ☐
TPE, PME	25€ ☐	85€ ☐	35€ ☐	90€ ☐
Collectivité, Etab. public, entreprise >250, OT, CE	50€ ☐	120€ ☐	70€ ☐	130€ ☐
Tarif solidaire (sur demande)	35€ ☐			

Ne cocher qu'une seule case

* L'adhésion au Réseau vous permet de participer à nos webinaires thématiques, de bénéficier d'un rdv "coup de main" gratuitement ainsi que de tarifs préférentiels pour nos ateliers et formations. Cette adhésion comprend l'adhésion statutaire, qui donne un droit de vote à l'AG.

** L'adhésion à la Plateforme de vaisselle vous donne accès à la location de matériel (gobelets, vaisselles, supports de tri, lave-verres etc.). Cette adhésion comprend l'adhésion statutaire, qui donne un droit de vote à l'AG.

☐ Je ne souhaite pas adhérer à Elémen'terre

Fait à le en deux exemplaires.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

Pour Elémen'terre,

Béatrice MAGNIER, coordinatrice

Pour le bénéficiaire,

Nom du bénéficiaire :

Lu et approuvé :

Signature :